

Genève, le 19 décembre 2017

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

**TRAITEMENT COMPTABLE DES IMMOBILISATIONS
ESTIMATION DES REVENUS FISCAUX
AUDIT INTERNE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AUTONOMES**

Madame, Monsieur,

À l'occasion de la parution de nouveaux rapports d'audit, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

vendredi 22 décembre 2017 à 9h30 et 11h00
à la salle des Fiefs
2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

De 9h30 à 10h45 : traitement comptable des immobilisations / estimation des revenus fiscaux

Par autosaisine, la Cour a décidé de s'intéresser au processus de **comptabilisation des immobilisations** corporelles et des immeubles de placement de l'État, qui représentent 13.3 milliards à fin 2016, soit plus des deux tiers du bilan de l'État. Les dépenses d'immobilisations corporelles de l'année 2016 se sont quant à elles élevées à 327 millions, dont 243 millions pour les bâtiments et 46 millions pour les routes et voies de communication. Les travaux de la Cour ont eu pour objectif de s'assurer que les contrôles mis en place au sein de ces entités permettaient de couvrir les principaux risques liés aux mouvements d'immobilisations (acquisitions, cessions et transferts), à leur évaluation (amortissements et dépréciations) et au suivi financier des investissements.

Par autosaisine également, la Cour a décidé de s'intéresser au processus de gestion et de traitement comptable des **revenus fiscaux** de l'État de Genève. Ces derniers ont représenté 6.5 milliards F sur les 8.1 milliards F de recettes de l'État de Genève en 2016 et les créances fiscales 2.1 milliards F sur un total d'actifs courants de 3.0 milliards F. Les revenus fiscaux étant calculés sur la base du revenu effectivement acquis (« système postnumerando ») durant la période fiscale concernée, il est nécessaire de procéder à des estimations fiscales au moment de la clôture annuelle des comptes, les déclarations fiscales n'ayant pas encore été déposées par les contribuables. La qualité de l'estimation des revenus fiscaux est ainsi un domaine essentiel pour la gestion des finances et a un effet majeur sur les états financiers.

De 11h00 à 11h45 : audit interne des établissements publics autonomes

Considérant les réformes en cours de la gouvernance des organisations de droit public en vue d'augmenter leur autonomie, la Cour a ouvert de son propre chef une mission sur les fonctions d'audit interne des principaux établissements publics autonomes du canton, à savoir SIG, GA, l'HG, les HUG, les TPG, l'UNIGE et imad. Sous l'angle de la conformité, l'audit a eu pour objectifs d'analyser la gouvernance de la fonction d'audit interne, principalement en ce qui concerne le positionnement du service d'audit interne, son périmètre d'intervention et son indépendance.

Les médias sont invités à contacter le secrétariat de la Cour au 022 388 77 90 pour obtenir une version électronique des rapports, aucune impression papier ne sera distribuée lors de la conférence de presse.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Stanislas ZUIN
Président

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

Monsieur Stanislas ZUIN, président de la Cour des comptes

Tél. 022 388 77 90, courriel : stanislas.zuin@cdc.ge.ch